



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	31.03.2022
<b>Titre du projet du marché</b>	MOB - Assainissement du tunnel et du pont du Botzet - Prestations d'ingénieur civil
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	235834
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1253605
<b>Date de publication SIMAP</b>	29.03.2022
<b>Adjudicateur</b>	Compagnie du Chemin de Fer Montreux Oberland Bernois SA Infrastructures-Projets
<b>Organisateur</b>	Compagnie du Chemin de Fer Montreux Oberland Bernois SA Infrastructures-Projets, à l'attention de Pierre Quilichini, Rue de la Gare 22, 1620 Montreux, Suisse, Téléphone: 0797548990, E-mail: p.quilichini@mob.ch
<b>Inscription</b>	Sur simap, pas de délai
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue
<b>Questions</b>	19.04.2022, sur simap
<b>Rendu documents</b>	10.05.2022 à 12h00 Deux exemplaires papier et une clé USB
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	71335000 - Études techniques Ingénieur civil et géotechnicien
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Prestations de direction générale du projet, d'ingénieur civil, de géotechnique et de direction des travaux allant du projet d'ouvrage (phase SIA 32) à la réalisation des travaux et mise en service (phases SIA 51 à 53) pour l'assainissement du tunnel et du pont du Botzet sur la ligne de chemin de fer Montreux Oberland Bernois SA.  Ses prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA. Les prestations sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise.
<b>Sous-traitance</b>	Admise uniquement pour les prestations de géotechnicien.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	L'auteur de l'avant projet (Monod-Piguet et associés SA) est mentionné et les documents produits font parties de l'appel d'offres.  L'auteur du rapport géotechnique cité dans le cahier des charges (Karakas & Français) n'est pas mentionné comme préimpliqué et le rapport ne fait pas partie de l'appel d'offres. Toutefois, la synthèse du rapport est faite dans le cahier des charges.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	MM. Pierre Quilichini et Olivier Briner (MO)
<b>Conditions de participation</b>	Déclaration volontaire au sujet du respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs et des conditions de travail
<b>Critères d'aptitude</b>	- Deux (2) références achevées du bureau pilote ingénieur civil, chacune de moins de 10 ans, couvrant, dans leur ensemble, les prestations d'études et de direction de travaux d'assainissement de tunnel ferroviaire et/ou de pont ferroviaire ;  - Deux (2) références achevées du géotechnicien ou l'ingénieur spécialisé en géotechnique, de moins de 10 ans, couvrant, dans leur ensemble, les prestations d'études et/ou de réalisation d'assainissement de tunnel.

<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	1 - Coût 30 % 2 - Références des personnes-clés 30 % 3 - Méthodologie 25 % 4 - Organisation 15 %  Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5
<b>Indemnités / prix :</b>	Pas d'indemnités.

---

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</li><li>• La description du projet et des enjeux est suffisante.</li><li>• Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li><li>• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.</li><li>• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix.</li><li>• Les délais sont corrects.</li><li>• Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144</li><li>• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.</li></ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'auteur du rapport géotechnique cité dans le cahier des charges (Karakas &amp; Français) n'est pas mentionné comme préimpliqué et le rapport ne fait pas partie de l'appel d'offres. Toutefois, la synthèse du rapport est faite dans le cahier des charges.</li></ul>
<b>Observations de l'OMPr</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'OMPr regrette que le dossier e se réfère pasau « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.</li><li>• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</li></ul>

